

Vous êtes symptomatique

- Restez chez vous
- Déclarez-vous à l'adresse suivante : covid@ens-rennes.fr
- Attendez la réponse de l'ENS Rennes

Vous êtes cas confirmé

- Déclarez-vous à l'adresse suivante : covid@ens-rennes.fr
- Observez les préconisations gouvernementales d'isolement.

Vous êtes cas contact

- C'est la CPAM qui vous informe (téléphone, mail, SMS) que vous êtes cas contact.
- Observez les préconisations gouvernementales d'isolement, de test et de surveillance de symptômes. Vous pourrez continuer vos activités en distanciel.
- Déclarez-vous à l'adresse suivante : covid@ens-rennes.fr

Prenez soin de vous et de votre entourage : proches, élèves, collègues, agents !

Un cas confirmé (élève ou collègue) est identifié à l'ENS

Pour éviter une chaîne de contamination, tous les cas contact depuis 72h, se déclarant ou identifiables par l'ENS Rennes, seront informés et ne devront pas venir dans les locaux de l'ENS pendant 7 jours.

Quels sont les signes ?

